

Newsletter 2012/01-02 Marques

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle, Division des marques  
Berne, le 27 février 2012

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous présenter la newsletter de janvier/février dont le sommaire est le suivant:

- 01 Informations relatives aux nouvelles terminaisons de domaine pour l'Internet
  - 02 Evolution des demandes d'enregistrement
  - 03 Système de Madrid : modification de certaines taxes individuelles
  - 04 Formation continue
- 

## 01 Informations relatives aux nouvelles terminaisons de domaine pour l'Internet

Au mois de juin 2011, l'*Internet Corporation for Assigned Names and Numbers* (ICANN) a décidé d'introduire de nouveaux domaines de premier niveau génériques (gTLD). Cette décision lève les barrières du système d'adressage de l'Internet : il sera ainsi possible de déposer désormais, sous réserve d'exceptions comme les noms de pays, une requête d'enregistrement pour n'importe quelle chaîne de caractères comme nom de domaine de premier niveau (p. ex. *.exemple*). Les demandes d'enregistrement de nouvelles extensions génériques de premier niveau sont à présenter en ligne par le biais du guichet virtuel *TLD Application System (TAS)*, entre le 12 janvier et le 12 avril 2012 (voir <http://newgtlds.icann.org/en/>). La date limite d'inscription des candidats au guichet virtuel est le 29 mars 2012. La taxe d'évaluation à verser à l'ICANN lors du dépôt de candidature s'élève à 185 000 USD, à laquelle viennent s'ajouter les frais de réalisation du projet et d'exploitation des services de registre pour le nouveau domaine ainsi qu'une taxe annuelle de 25 000 USD. L'ICANN devrait publier les gTLD requis et les noms des candidats sur son site Internet début mai 2012. Il sera ensuite possible de s'opposer à une demande de nouvelle extension générique (procédures de conflits de chaînes) pendant une période de 7 mois environ. Plusieurs procédures d'opposition sont prévues. Pour les titulaires de droits de propriété intellectuelle, la plus importante est la *Legal Rights Objection*, qui pourra être formée entre autres pour cause de violation de droits de propriété intellectuelle. Les oppositions devraient pouvoir être présentées en ligne dès le 1<sup>er</sup> mai jusqu'au 30 novembre 2012 en anglais au Centre d'arbitrage et de médiation de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) par l'envoi d'un courriel à [arbiter.mail@wipo.int](mailto:arbiter.mail@wipo.int). Informations complémentaires: <https://www.ige.ch/fr/marques/news.html>.

## 02 Evolution des demandes d'enregistrement

Dépôts de marques au cours du premier semestre 2011/12

	juill. 11	août 11	sept. 11	oct. 11	nov. 11	déc. 11
Dépôts de marques nationales	1'196	1'230	1'197	1'258	1'306	1'346
par voie électronique	95%	88%	94%	93%	93%	94%
par courrier/fax	5%	12%	6%	7%	7%	6%

en comparaison la même période de l'an précédent:

	juill. 10	août 10	sept. 10	oct. 10	nov. 10	déc. 10
Dépôts de marques nationales	1'287	1'231	1'344	1'408	1'491	1'312

### 03 Système de Madrid : modification de certaines taxes individuelles

Les taxes individuelles (en CHF) pour la Suède et Israël ont été modifiées ou le seront prochainement (voir les [avis d'information](#) de l'OMPI n° 2 et 3/2012) : Suède (modification le 21.02.2012) et Israël (modification le 05.03.2012).

### 04 Formation continue

- « Brevets, marques, designs et droit d'auteur : tout ce que vous devez savoir sur la protection de la propriété intellectuelle » le 22 mai 2012 à Berne. Vous trouverez toutes les informations [ici](#).
- « Marques, raisons de commerce et noms de domaine ou comment assurer votre présence sur le marché » le 12 juin 2012 à Berne. Vous trouverez toutes les informations [ici](#).
- « Le droit des marques – notions approfondies » le 12 juin 2012 à Berne. Cette demi-journée de cours fait partie du « module d'approfondissement sur les titres de protection ». Vous trouverez toutes les informations [ici](#).
- « Les marques : dépôt, enregistrement, transfert » le 28 novembre 2012 à Lausanne. Ce cours fait partie du module « Droits immatériels : une formation axée sur la pratique ». Vous trouverez toutes les informations [ici](#).

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Iris Weber  
Division des marques

\* \* \*

Pour vous abonner ou vous désabonner  
<https://www.ige.ch/fr/marques/news-service.html>